

AUTO ECOLE PIERRE



Documentation détaillée examen MOTO (Permis A1, A2)

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

L'AUTO ECOLE PIERRE a été labellisée le 26 novembre 2018 par le Ministère de l'intérieur qui certifie que les actions de formation, à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label : QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE.

L'auto moto école Pierre et son enseignant diplômé, Pierre, enseignant auto et moto depuis 30 ans, vous accueillent pour une formation axée sur une bonne connaissance du code avec un suivi personnalisé et une mise en pratique réelle de la théorie en leçon de conduite individuelle.

La formation pratique et préparatoire à l'examen du permis de conduire est une formation pour la vie. Elle doit donc ne pas être sous-estimée car elle est la base de la conduite et de la sécurité routière pour chacun d'entre nous.

L'acquisition des savoir-faire devra être aussi rigoureuse que les savoirs théoriques (code) et des dangers spécifiques à la moto, la formation portant sur 5 axes essentiels :

- la maîtrise de la moto à allure lente,
- la maîtrise de la moto à allure rapide,
- l'analyse et l'adaptation à l'environnement,
- la capacité de réaction et d'action,
- la connaissance de soi pour maîtriser son comportement (points faibles et points forts).

Déroulement de l'examen

ÉPREUVE Théorique Moto (E.T.M.)

C'est l'examen du code qui évalue les connaissances portant sur la réglementation du code de la route et aussi sur les spécificités relatives à la conduites d' un deux roues. Ces dernières reprennent pour l' essentiel les savoirs contenus dans les anciennes fiches motos.

Pour l'obtenir, il convient de faire un maximum de 5 fautes sur une série de 40 questions illustrées ou non lors de l'examen.

- @dfdfYi jY \cfg Wjfw i`Uh]cb`Ygh`Wc a dcfgY`X0 i b`YbW \U`bYa Ybh`XY`g]I` a Ub Ê i jfYg`Wc a dfYbUbh`.
- Ê`hfc]g` a Ub Ê i jfYg`XY` a U`hf]gY`XY`U` a chc`{`U` ifY`fXi]hYz`Xcbh` i bY`gUbg`U]XYXi` a chYif`/
- Ê`hfc]g` a Ub Ê i jfYg`XY` a U`hf]gY`XY`U` a chc`{`U` ifY`d`ig`f`YjYf`"

ÉPREUVE « hors circulation » ou « plateau »

- ~~Épreuve « hors circulation » ou « plateau »~~
-
- 5 i`Wc i fg`X0 i b`dUfWc i fg`YZZYWh i f`gUbg`]bhYff i dh]cbz` j c i g`XYj fYn`m`Xf a cbhfYf`j chfY`WUdUW]hf`{` a U`hf]gYf`U` a chc`{`U` Uff...hž`Yb` j c i g`Xfd`U, Ubh`{`U` ifY`YbhY`fgUbg`Yh`UjYw`dUggU[Yfl`Yh`{`j]jY` U` ifYz`Yb`dfUh]e i Ubh`X0UVcfX` i b`ZfY]bU[Yz`d i g` i b`f j]hYa Ybh`dc i f` j c i g`Uff...hYfz`Y`hc i h`dcbWh i f`XY` d`ig]Y i fg`XYa]!hc i fg`gYfffg`g i f` i bY`d]ghY`XY`g]I` a „hfYg`XY`Uf[Y i f`"
-
- @Y`dUfWc i fg`XY`DYIU a Yb`Ygh`VU`]gf`dUf`%+`W` bYg`cfUb[Y`Yh`)`W` bYg`V`Y`ig`.
-
- e i UhY`W` bYg`V`Y`ig` a Ufe i Ybh`Y`dc]bh`X0Uff...h`{`U`gcfh]Y`XY`df j]hYa Ybh`"
- i b`W]b e i],, a Y`W` bY`V`Y`i`]bX]e i Y`Y`]Y i`c—`Y`WUbx]XUh`Xc]h` a Ufe i Yf`Uff...h`cfg`Xi`XYa]!hc i f`{` U` ifY`YbhY`gUbg`dUggU[Yf`"
- E i Ubh`U i l`W` bYg`cfUb[Yz`]g`dYf a YhhYbh`X0]bX]e i Yf`U`hfU`YWhc]fY`e i Y`Xc]h`g i j]fY`Y`WUbx]XUh` dc i f`fU]gYf`gcb`dUfWc i fg`"
-
-
- >]bg]ghY`g i f` i b`dc]bh`. WY`dUfWc i fg`Á`hc i h`Yb` i b`Á`Ygh`YZZYWh i f`gUbg`]bhYff i dh]cbz` j c i g`bY` XYgWYbXYn`dUg`XY`U` a chcž`Y` a chY i f`b]Ygh`dUg`Wc i df`fgU i Z`dc i f`U`dfYa],,fY`dfY i jY`gUbg` a chY i fž`f j]XY a a Ybh`."

Épreuve « en circulation »

Pour s'y présenter, il faut avoir obtenu son épreuve « plateau ». Il s'agit d'une évaluation de compétence notée par l'inspecteur. L'examen est obtenu lorsque l'élève obtient une note minimale de 17 points sur un total de 27. Son but est d'évaluer votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance.

Elle a lieu sur des itinéraires variés (agglomération, route, autoroute). Le long du parcours, l'inspecteur observe et note votre comportement. Vous devrez utiliser de façon opportune les rapports de vitesse, savoir adapter votre allure aux circonstances, observer autour de vous. Vous devez circuler en respectant les règles du code de la route, sans gêner ni surprendre les autres usagers tout en évitant d'être surpris vous-même. Vous devez donc rouler en toute sécurité.

Il vous sera demandé d'effectuer un arrêt et un départ en circulation (en toute sécurité au bord de la route ou dans un parking). Cette action permettra d'évaluer votre attention et votre vigilance.

Durant une période de 5 minutes, vous devrez également rouler de façon autonome (suivre un itinéraire sans indication de l'inspecteur), afin de vérifier votre capacité à vous repérer sur un parcours donné.